

## **Traduction du STTP**

VILLE DE TIMMINS  
**Procès-verbal de la réunion régulière tenue**  
***le lundi 17 mars 2014, à 18 h***  
Salle du Conseil  
Hôtel de ville  
220, boul. Algonquin Est, Timmins (Ontario)

### **k) Service de livraison du courrier à domicile**

Proposé par le conseiller Bamford  
Appuyé par le conseiller Doody

14-066

ATTENDU QUE la Ville de Timmins est d'avis que Postes Canada et les services qu'elle offre, dont la livraison du courrier à domicile, font partie intégrante de la vie de tous les citoyens de la ville de Timmins;

ATTENDU QUE les bureaux de poste et les services qu'ils offrent dans les collectivités de petite taille, rurales et nordiques font partie de notre mode de vie et sont essentiels au bien-être socioéconomique de nos collectivités;

ATTENDU QUE les municipalités du Canada ont un intérêt financier direct à l'égard de la sécurité et de la stabilité du service postal du pays, qui leur fournit un moyen sûr de communiquer avec leurs contribuables et la certitude de pouvoir obtenir à temps le paiement des impôts et des autres frais;

ATTENDU QUE Postes Canada, une société d'État qui a toujours été rentable, a annoncé son intention d'éliminer la livraison du courrier à domicile au Canada, ce qui risque de compromettre la stabilité du service postal canadien, la certitude des communications et des moyens de paiement et la fiabilité des transactions commerciales;

ATTENDU QUE la Ville de Timmins reconnaît l'importance grandissante de l'accessibilité compte tenu du nombre croissant de sa population de personnes âgées, et de ce fait, reconnaît l'importance de la livraison à domicile pour différents segments de la population de Timmins;

ATTENDU QUE les hivers à Timmins sont souvent plus rigoureux qu'ailleurs au pays et, par conséquent, les boîtes postales communautaires sont moins accessibles que dans d'autres villes, ce qui accentue encore davantage l'importance de la livraison à domicile dans notre collectivité;

ATTENDU QUE ce changement fondamental visant le système de

communications du Canada est sans précédent dans les pays du G7 et qu'il a été annoncé en l'absence d'une consultation sérieuse auprès des municipalités, de la clientèle de Postes Canada et des travailleuses et travailleurs des postes;

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Ville de Timmins demande au gouvernement fédéral d'ordonner à Postes Canada de maintenir les niveaux actuels de service dans les collectivités de petites taille, rurales et nordiques et de maintenir le service de livraison à domicile au Canada;

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'**une copie de la présente résolution soit envoyée à l'honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, à l'honorable Lisa Raitt, ministre des Transports, à la fédération des municipalités du nord de l'Ontario, à l'association des municipalités de l'Ontario, à la Fédération canadienne des municipalités, et à Charlie Angus, député provincial de la circonscription de Timmins-Baie James pour qu'ils appuient et adoptent la motion.

**MOTION ADOPTÉE.**

*ab/scfp 1979*